



MPHM2MC

2024 - 2025

Master de spécialisation en méthodologie de la santé publique

- Specialized master in public health methodology

A Bruxelles Woluwe - 60 crédits - 1 année - Horaire de jour - En anglais

Mémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage :

MPHM2MC - Profil enseignement

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Le programme se base sur une approche par compétences. Celles-ci incluent:

- des compétences de méthodologies de collecte et d'analyse de données en santé publique pointues. Les apprenants ressortent de ce type de formation avec une rigueur scientifique et la capacité d'utilisation effective de méthodes pour renforcer leurs pratiques;
- la pratique d'approches multidisciplinaires qui favorisent le développement d'expertises spécifiques dans différents domaines à l'échelle des institutions de santé publique nationales et internationales;
- le développement d'une vision "systémique" du fonctionnement de leur système de santé pour leur permettre de faire face à l'ensemble de problèmes (médicaux, sanitaires et gestionnaires) auxquels ils pourront être confrontés à leur retour sur le terrain;
-

MPHM2MC - Informations diverses

CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'Ecole royale militaire.

SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littera précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalent à celui mentionné au littera 1° en application du présent décret, d'une directive européenne, d'une convention internationale ou d'une autre législation, aux mêmes conditions.

Les conditions complémentaires d'accès visées au littera 2° sont destinées à s'assurer que l'étudiant a acquis les matières et compétences requises pour les études visées. Lorsque ces conditions complémentaires d'accès consistent en un ou plusieurs enseignements supplémentaires, ceux-ci ne peuvent représenter pour l'étudiant plus de 60 crédits supplémentaires, compte tenu de l'ensemble des crédits qu'il peut par ailleurs valoriser lors de son admission. Ces enseignements font partie de son programme d'études.

§ 2. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, l'étudiant porteur d'un titre, diplôme, grade ou certificat de deuxième cycle, en Communauté française ou extérieur à celle-ci, qui ne lui donne pas accès aux études de master de spécialisation en vertu du paragraphe précédent peut toutefois y être admis par le jury des études visées, aux conditions complémentaires qu'il fixe, si l'ensemble des études supérieures qu'il a suivies ou les compétences qu'il a acquises sont valorisées par le jury pour au moins 240 crédits.

§ 3. Par dérogation à ces conditions générales, aux conditions complémentaires qu'elles fixent, les autorités académiques peuvent également admettre aux études de master de spécialisation les porteurs d'un titre, diplôme, grade ou certificat délivré hors Communauté française qui, dans ce système d'origine, donne directement accès aux études de troisième cycle, même si les études sanctionnées par ces grades n'y sont pas organisées en cycles distincts ou en cinq années au moins.

Conditions d'accès spécifiques

Conditions spécifiques

Le Advanced Master in Public Health Methodology est accessible:

- aux porteurs d'un grade académique de master (120 crédits au moins);
- aux porteurs d'un diplôme étranger reconnu comparable.

La maîtrise de la langue anglaise est une condition préalable à l'inscription au programme.

Les inscriptions sont sous la responsabilité du Coordonnateur académique de l'établissement référent (ULB - Université libre de Bruxelles) mais sont soumises à l'approbation des 2 coordonnateurs académiques des établissements partenaires (UCL - Université catholique de Louvain et UMONS - Université de Mons).

Une attention particulière sera accordée aux demandes introduites par les candidats disposant d'une bourse.

Modalités d'inscription

Tous les candidats doivent introduire leur dossier d'admission auprès de l'ULB, selon les modalités pratiques fixées par l'établissement référent.

Madame Cathy Ververis, ULB-Campus Erasme CP591, Route de Lennik 808, BE 1070 Bruxelles.

Téléphone: 02 555 4013

E-mail: catherine.ververis@ulb.ac.be

PÉDAGOGIE

Le programme de cours se base sur une approche par compétences. L'interactivité durant les cours, les visites d'institutions belges (hôpital, maison médicale, firme pharmaceutique, etc), les études de cas, les travaux de groupe et individuels, les analyses des composantes des systèmes de santé et les exercices de synthèse et d'intégration permettent aux étudiants d'avoir les bases suffisantes pour une compréhension globale des problèmes de santé dans leurs pays respectifs (rigueur scientifique) et à une capacité d'utilisation effective de méthodes pour renforcer leurs pratiques; mais également pour leur permettre d'acquérir cette autonomie dans l'exécution des tâches de management et/ou de recherche qui seront les leurs (capacité d'utilisation effective de méthodes pour renforcer les pratiques).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Les méthodes d'évaluation sont conformes au règlement des études et des examens. Plus de précisions sur les modalités propres à chaque unité d'apprentissage sont disponibles dans leur fiche descriptive, à la rubrique « Mode d'évaluation des acquis des étudiants ».

MOBILITÉ ET INTERNATIONALISATION

Ce Master de spécialisation est organisé conjointement par l'ULB - Université libre de Bruxelles (établissement référent), l'UCL - Université catholique de Louvain et l'UMONS - Université de Mons.

Les cours sont donnés en anglais.

Présence importante d'étudiants internationaux.

FORMATIONS ULTÉRIEURES ACCESSIBLES

Les diplômés de ce master de spécialisation ont accès au doctorat en santé publique au sein de l'Ecole doctorale "Santé publique - Santé et société".

GESTION ET CONTACTS

[Lien vers contacts ULB](#)

Gestion du programme

Faculté

Entité de la structure

Dénomination

Secteur

SSS/FSP

Faculté de santé publique (FSP)

Personne(s) de contact

- Responsable administrative du programme: [Gaelle Tiberghien](#)
- Responsable administrative ULB (Tel: +3225554013):